

Il devient plus difficile de déposer du cash à la Banque Postale

Tous ces versements supérieurs à 1.500 euros ne pourront être effectués que par le titulaire du compte ou son représentant légal : il ne sera plus possible pour un mandataire de s'en charger. Ces versements devront en outre être effectués dans un même bureau de poste, celui où le compte du client est domicilié. "Ces nouveaux seuils nous permettent de mieux maîtriser les risques de fraude et de renforcer notre lutte", explique-t-on à la Banque postale, qui compte 10,3 millions de clients en France.

Lire aussi - 200 personnes arrêtées pour blanchiment d'argent, des milliers de victimes

Ces mesures ne concernent que le versement au guichet (la Banque postale en compte 17.000). Les contrôles des dépôts d'argent via les automates "se feront a posteriori en fonction du comportement habituel du client", précise la Banque postale. Alors qu'1,3 million de personnes se rendent chaque jour dans un bureau de poste, cette annonce pourrait avoir également comme objectif de limiter les affluences dans les agences selon un agent de la banque.

source : La Poste

